

DELIMITATION

PARCELLAIRE

AOC BOURGOGNE

DELIMITATION DEFINITIVE
 APPROUVEE PAR DECISION
 DE LA COMMISSION PERMANENTE
 DU COMITE NATIONAL DES APPELLATIONS
 D'ORIGINE RELATIVES AUX VINS
 ET AUX BOISSONS ALCOOLISEES
 ET DES EAUX DE VIE DE L'INAO.
 DANS SA SEANCE DU:16.12.2009

